



DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N° 24-201

Service : Direction de la Cohésion Sociale

Objet : Intervention pour une animation de l'association l'Armoire à jeux (11 avenue de l'égalité 01000 Bourg en Bresse), à destination des enfants et professionnels au Relais Petite Enfance à Saint-Trivier-de-Courtes (01560) et à l'Établissement d'Accueil du Jeune Enfant à Saint-Trivier-de-Courtes (01560)

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

Vu le Code de l'Action sociale et des familles et notamment les articles L.214-1 et suivants et D.214-1 et suivants ;

Vu le Code de la Santé publique et notamment les articles L.2324-1 et suivants et R.2324-1 et suivants ;

VU la délibération du Conseil communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

VU l'arrêté n° 20-12 du 31 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président à la 7^{ème} Vice-Présidente, Madame Virginie GRIGNOLA-BERNARD dans le domaine de l'Action sociale et de la Petite Enfance, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, l'abandon ou la réduction de pénalités et le cas échéant, la résiliation de tout marché ou tout accord-cadre, ainsi que toute décision de même type concernant leurs avenants et leurs décomptes définitifs, et ce dans les conditions fixées par le Conseil pour la délégation d'attribution au Président ;

CONSIDÉRANT que les structures petite enfance veillent à la santé, à la sécurité, à l'épanouissement et au bien-être des enfants qui leur sont confiés, ainsi qu'à leur développement ; qu'elles sont des lieux d'éveil et de prévention qui concourent à l'intégration sociale, conformément à la réglementation ;

CONSIDÉRANT que les découvertes multi-sensorielles participent au bon développement de l'enfant, à son éveil et à son épanouissement ;

www.grandbourg.fr

Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse

3 avenue Arsène d'Arsonval

CS 88000 - 01008 BOURG-EN-BRESSE Cedex

Tél. : 04 74 24 75 15 / Fax : 04 74 24 75 13



CONSIDÉRANT l'opportunité de conclure un partenariat avec l'association l'Armoire à jeux pour l'organisation d'une animation ;

DÉCIDE

DE CONCLURE un partenariat avec l'armoire à jeux afin de mettre en place une animation « le village des doudous » à destination des enfants et professionnels du Relais Petite Enfance à Saint-Trivier-de-Courtes et de l'Établissement d'Accueil du Jeune Enfant.

Les modalités sont les suivantes :

- Les séances seront assurées par Baptiste GABRY de l'association l'Armoire à jeux, 11 avenue de l'égalité, 01000 Bourg en Bresse;
- Les séances se dérouleront au Relais Petite Enfance lundi 04 novembre 2024 et lundi 25 novembre 2024 en matinée ;
- Les séances s'adressent aux enfants, ainsi qu'aux professionnels, pour un coût global de 550 €.

Monsieur le Directeur général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 01 octobre 2024.

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente


La **Virginie GRIGNOLA-BERNARD**
Vice-Présidente
Déléguée à l'Action sociale et à la petite enfance

